



## Notification de clearing n° 7

Chers adhérents SIS x-clear,

Dans le cadre du changement de nom de virt-x en SWX Europe Limited, nous avons aligné les dispositions de clearing de la SIS x-clear correspondantes sur le nouveau nom.

L'art. 7 dans les dispositions de clearing SIS x-clear pour la SWX Swiss Exchange et SWX Europe (Ordre de réalisation des garanties – dispositif de sécurité) a également été complété. En cas de réalisation des garanties, des excédents de marges peuvent être répartis sur d'autres bourses SIS x-clear.

D'autres modifications, dont l'incidence financière est insignifiante, ont été apportées aux articles suivants: 5.1 et 5.2.1.1 des dispositions de clearing pour la SWX Swiss Exchange; 5.2.1.1, 9.1, 11.1.1, 11.2.2 et 11.3 des dispositions de clearing pour SWX Europe.

Les dispositions de clearing mises à jour sont publiées sur notre site Internet sous: [www.ccp.sisclear.com](http://www.ccp.sisclear.com) > Clearing > SWX Europe/SWX Swiss Exchange > Dispositions.

Les documents concernés sont intitulés comme suit:

- Dispositions de clearing de la SIS x-clear AG pour SWX Europe
- Dispositions de clearing de la SIS x-clear AG pour la SWX Swiss Exchange

Si vous avez des remarques sur les adaptations, nous vous prions de nous en informer par écrit d'ici **lundi 7 juillet 2008**. Veuillez adresser les remarques à la personne de contact suivante:

Markus Heiniger  
SIS x-clear AG  
Postfach  
8022 Zurich

Markus.heiniger@sisclear.com  
Tél. +41-44-288-4325

Au terme de la procédure de consultation, nous vous transmettons un exemplaire des dispositions définitives de la SWX Swiss Exchange et SWX Europe.